

10 mars 2023

Cour d'appel d'Aix-en-Provence

RG n° 23/02410

Chambre 4-2

Texte de la décision

Entête

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Chambres sociales

Antenne des Milles

[Adresse 1]

[Adresse 3]

[Localité 2]

Chambre 4-2

N° RG 23/02410 - N° Portalis DBVB-V-B7H-BKZKN

Ordonnance n° 2023/M028

S.A.S. MANPOWER FRANCE

Représentant : Me Florence FARABET ROUVIER, avocat au barreau de PARIS

Appelante

M. [] [B]

Représentant : Me Jean FAYOLLE de la SELARL FAYOLLE JEAN, avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE

Intimé

ORDONNANCE DE JONCTION

Nous, Florence TREGUIER, magistrat de la mise en état, assistée de Cyrielle GOUNAUD, Greffier

Exposé du litige

Vu les articles 367- 368 et 783 du code de procédure civile,

Dispositif

Ordonnons la jonction des instances suivantes : N° RG 23/02410 - N° Portalis DBVB-V-B7H-BKZKN joint au 23/01994

L'affaire sera suivie sous le seul et unique numéro 23/01994

Fait à [Localité 2], le 10 Mars 2023

Le greffier Le magistrat de la mise en état,